

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2895

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier des Clochettes - Place des Palabres - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Saint Fons, dans le quartier des Clochettes, est prévue la requalification de la place des Palabres avec la création d'espaces de jeux, de jardins et la réorganisation du stationnement.

Le bureau délibératif du 29 septembre 2003 a validé l'individualisation d'une autorisation de programme partielle pour un montant de 72 000 € correspondant à la rémunération de la maîtrise d'œuvre sur cette opération.

La désignation du maître d'œuvre a fait l'objet d'une procédure adaptée, conduite en février 2004. Le groupement Yan Olivares-LEA-SEITT a été retenu, pour un montant de maîtrise d'œuvre de 83 400 € TTC.

Il est proposé de poursuivre la réalisation de cette opération dans le cadre d'un mandat.

Cette opération, dont le coût global est estimé à 861 120 € TTC, devrait bénéficier de cofinancements de l'Anru, de la commune de Saint Fons et d'EDF-GDF.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- communauté urbaine de Lyon	597 120 €
- Anru	144 000 €
- commune de saint Fons	90 000 €
- EDF-GDF	30 000 €

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà ouverte (72 000 €), le complément de financement à individualiser s'élèverait à 789 120 € en dépenses et 264 000 € en recettes.

La conduite de cette opération nécessite que la commune de Saint Fons et les copropriétaires de la résidence Les Palabres confient à la communauté urbaine de Lyon la réalisation des ouvrages les concernant, à savoir l'éclairage public pour la commune de Saint Fons et l'aménagement des pieds d'immeubles pour la copropriété et la ville de Saint Fons.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 23 mai 2005 et du bureau restreint le 27 juin 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de requalification de la place des Palabres à Saint Fons qui sera réalisé dans le cadre d'un mandat de travaux, pour un coût global prévisionnel de 861 120 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Communauté urbaine	597 120 €
- Anru	144 000 €
- commune de Saint Fons	90 000 €
- EDF-GDF	30 000 €

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter la subvention auprès de l'Anru, au taux maximum,
- b) - signer les conventions avec la commune de Saint Fons, EDF-GDF et la copropriété des Palabres,
- c) - rembourser le mandataire des montants qu'il aura avancés.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 29 septembre 2003 pour l'opération n° 841 - Saint Fons : quartier des Clochettes - place des Palabres est complétée pour un montant de 789 120 € en dépenses et de 264 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

. 450 582 € en 2006
. 338 538 € en 2007

- pour les recettes :

. 64 000 € en 2006
. 200 000 € en 2007

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,